

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16653**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications Spécialité Administration et sécurité des réseaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professions visées sont celles liées à l'installation, la gestion, la maintenance et la sécurisation des réseaux, ainsi qu'aux environnements applicatifs qui les utilisent. Tous les types de réseaux sont concernés : réseaux de données, réseaux voix, réseaux mobiles, etc.

Les fonctions concernées vont de l'administration de réseau à la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance du matériel et logiciel pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications.

Les diplômés seront capables :

- de faire évoluer une configuration en fonction de l'évaluation des besoins, de l'évolution des moyens technologiques, des indicateurs économiques,

- de connaître, installer, maintenir et faire évoluer les logiciels et les applications distribuées,

- de superviser et gérer un réseau.

Maîtriser des compétences liées à la gestion de projet, en particulier :

- la planification et le pilotage de projet,

- le management d'équipe,

- l'animation de différents types de réunion,

- une approche pluridisciplinaire,

- l'intégration des TIC dans la vie de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité professionnelle s'exercera dans des sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII), des constructeurs d'équipements réseaux, des opérateurs Télécoms, des fournisseurs d'accès à Internet.

- Administrateurs réseaux

- Responsable d'Exploitation

- Technico-commercial

- Responsable maintenance matériel et logiciel pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications

- Consultant

- Architecte de Systèmes de Communication et d'Information

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1801 : Administration de systèmes d'information

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence se décline en deux parcours : un parcours ASUR (Administration et Sécurité des Réseaux) en alternance et un parcours RSFS (Réseaux Sans Fil et Sécurité) en formation initiale.

Le tronc commun de cette licence se compose des UE1 et UE2 de 120 heures chacune et de l'UE4 "Projet (150 heures)". L'UE3 de 210 heures est spécifique à chaque parcours. L'UE5 "Stage" est de 33 semaines d'alternance en entreprise pour le parcours ASUR et de 16 semaines de stage en entreprise pour le parcours RSFS.

L'évaluation des 3 premières UE se fait en contrôle continu. L'évaluation des UE4 et UE5 se fait devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Tronc commun

UE1 : Anglais, communication, droit, économie, gestion, gestion de projet

UE2 : Interconnexion de réseaux et sécurité, Ingénierie des télécommunications

Parcours ASUR

UE3 : Architecture, déploiement et administration réseau, sécurité et protocoles associés, outils et méthodes de sécurisation

Parcours RSFS

UE3 : Réseaux mobiles, systèmes et services réseaux, sécurité des communications sans fil

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, universitaires et professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respect du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
Par candidature individuelle	X	Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, universitaires et professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respect du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
Par expérience dispositif VAE	X	Conformément aux règles générales en matière de validation des acquis d'expérience, et des règles en vigueur au sein de l'université, un jury composé d'enseignants et de professionnels des entreprises partenaires est mis en place.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne : <http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de l'Institut Universitaire de Technologie : <http://www.u-clermont1.fr/institut-universitaire-de-technologie.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne -IUT de Clermont-Ferrand

Historique de la certification :